

COLLÈGE PRIVÉ MONGO BETI		B.P 972	TEL: 22 68 62 79/ 33 20 67 23 YAOUNDÉ		
ANNÉE SCOLAIRE	MENSUALITE	ÉPREUVE	CLASSE	DURÉE	COÉFFICIENT
2020/2021	N° 2	GÉOGRAPHIE	Tles A,C,D	2H	2&1
				JOUR	

**I- PREMIERE PARTIE : L'EVALUATION DES RESSOURCES (9pts)**

**1- L'évaluation des savoirs (5pts)**

- Après avoir défini bassin hydrographique, présente deux bassins hydrographiques au Cameroun. (10 à 15 lignes)

**2- L'évaluation des savoir-faire (4pts)**

- Fais un schéma annoté des principales formes du relief camerounais.
- Montre l'influence du relief volcanique sur le développement de l'agriculture.

**II- DEUXIEME PARTIE : L'EVALUATION DE L'AGIR COMPETENT (9pts)**

**1- Thème : La promotion du développement intégré.**

**2- Les supports :**

**Document1** : Les groupes ethniques du Cameroun.

Deux cents cinquante groupes ethniques estimés du Cameroun forment cinq grandes régions culturelles : les peuples des plateaux de l'Ouest incluant les Bamiléké, Bamoun et d'autres groupes du Nord-Ouest ; les peuples des forêts tropicales côtières incluant les Bassa ; Douala et autres entités du Sud-Ouest ; les peuples des forêts tropicales du Sud incluant les Beti, Bulu, Ewondo et Fang et les pygmées Baka, les peuples des régions semi-arides du Nord et les terres centrales incluant les Peuls, les Kirdi dans la zone aride. Il est difficile de comprendre le pays sans comprendre la répartition territoriale des différents peuples et leurs relations.

Source : [www.afrique.le360.ma](http://www.afrique.le360.ma)

**Document2**: La haine publique et la stigmatisation socio-ethnique au Cameroun

Au Cameroun; la haine publique et la stigmatisation socio-ethnique prennent des proportions inquiétantes. C'est un constat par le gouvernement et la société civile qui dénoncent de telles dérives très visibles dans le champ politique et dans les médias. Le gouvernement camerounais a déposé à l'assemblée nationale un projet de lois qui va pénaliser l'outrage à tribu et l'incitation à la haine tribale. Les coupables de ces nouvelles infractions en courent jusqu'à deux ans de prison et une amende de trois millions de francs CFA.

Source : [www.voaafrique.com](http://www.voaafrique.com)

